

SECTEUR DE FORMATION 02 – AGRICULTURE ET PÊCHES

**PRODUCTION HORTICOLE
(DEP 5348)**

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
(À VENIR) Tableaux d'harmonisation interordre	
Production horticole et Gestion et technologies d'entreprise agricole	
Gestion et technologies d'entreprise agricole et Production horticole	
Production horticole et Technologie de la production horticole et de l'environnement	
Technologie de la production horticole et de l'environnement et Production horticole	
Tableaux d'harmonisation intra-ordre	3
Production horticole et Grandes cultures	5
Grandes cultures et Production horticole	6
Production horticole et Production animale	7
Production animale et Production horticole	8
Production horticole et Horticulture et jardinerie.....	9
Horticulture et jardinerie et Production horticole.....	10

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Production horticole* (DEP 5348) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Production horticole* (DEP 5348) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Gestion et technologies d'entreprise agricole (DEC 152.B0);
- Technologie de la production horticole et de l'environnement (DEC 153.B0);
- Grandes cultures (DEP 5254);
- Horticulture et jardinerie (DEP 5288);
- Production animale (DEP 5338).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation interordres qui font l'objet de la première partie et les tableaux d'harmonisation intra-ordre qui font l'objet de la deuxième partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Tableaux d'harmonisation intra-ordre

Programme de provenance : Production horticole
2015

Programme de destination : Grandes cultures
2001

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Production horticole peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Grandes cultures, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Production horticole 2015 DEP – 5348 16 compétences, 1 200 heures		Grandes cultures 2001 DEP – 5254 21 compétences, 1 095 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
203722	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité en production horticole	204633	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail
203734	Conduire un tracteur et un chariot élévateur	204643	Conduire de la machinerie agricole
203755	Effectuer la préparation primaire du sol	204726	Effectuer des travaux de préparation primaire du sol
203808	Entretien de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage de production horticole	204713	Effectuer l'entretien périodique des tracteurs
		et	
		204733	Effectuer des opérations d'oxycoupage et de soudage à l'arc
		et	
		204744	Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage, de la machinerie et de petits moteurs
203815	Entretien des infrastructures liées à la production horticole	204763	Effectuer l'entretien et les réparations mineures des bâtiments
203851	Planifier son cheminement professionnel en production horticole	204811	Utiliser des moyens de recherche d'emploi

Programme de provenance : Grandes cultures
2001

Programme de destination : Production horticole
2015

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Grandes cultures peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Production horticole, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Grandes cultures 2001 DEP – 5254 21 compétences, 1 095 heures		Production horticole 2015 DEP – 5348 16 compétences, 1 200 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
204633	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail	203722	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité en production horticole
204643	Conduire de la machinerie agricole	203734	Conduire un tracteur et un chariot élévateur
204713	Effectuer l'entretien périodique des tracteurs	203808	Entretien de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage de production horticole
et			
204733	Effectuer des opérations d'oxycoupage et de soudage à l'arc		
et			
204744	Effectuer l'entretien et les réparations mineures de l'outillage, de la machinerie et de petits moteurs		
204811	Utiliser des moyens de recherche d'emploi	203851	Planifier son cheminement professionnel en production horticole

Programme de provenance : Production horticole
2015

Programme de destination : Production animale
2011

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Production horticole peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Production animale, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Production horticole 2015 DEP – 5348 16 compétences, 1 200 heures		Production animale 2011 DEP – 5338 20 compétences, 1 215 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
203722	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité en production horticole	201612	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité en milieu agricole
203734	Conduire un tracteur et un chariot élévateur	201622	Conduire un tracteur
203755	Effectuer la préparation primaire du sol	201672	Épandre des fumiers
		et	
		201684	Effectuer la préparation primaire du sol
203808	Entretenir de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage de production horticole	201733	Oxycouper et souder des composants en milieu agricole.
		et	
		201746	Entretenir de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage agricoles
203815	Entretenir des infrastructures liées à la production horticole	201754	Entretenir des bâtiments et de l'équipement agricole intégré
203851	Planifier son cheminement professionnel en production horticole	201781	Planifier son cheminement professionnel dans le domaine agricole

Programme de provenance : Production animale
2011

Programme de destination : Production horticole
2015

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Production animale peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Production horticole, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Production animale 2011 DEP – 5338 20 compétences, 1 215 heures		Production horticole 2015 DEP – 5348 16 compétences, 1 200 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
201612	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité en milieu agricole	203722	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité en production horticole
201622	Conduire un tracteur	203734	Conduire un tracteur et un chariot élévateur
201672	Épandre des fumiers	203755	Effectuer la préparation primaire du sol
201684	Effectuer la préparation primaire du sol		
201733	Oxycouper et souder des composants en milieu agricole	203808	Entretien de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage de production horticole
201746	Entretien de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage agricoles		
201754	Entretien des bâtiments et de l'équipement agricole intégré	203815	Entretien des infrastructures liées à la production horticole
201781	Planifier son cheminement professionnel dans le domaine agricole	203851	Planifier son cheminement professionnel en production horticole

Programme de provenance : Production horticole
2015

Programme de destination : Horticulture et jardinerie
2008

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Production horticole peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Horticulture et jardinerie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Production horticole 2015 DEP – 5348 16 compétences, 1 200 heures		Horticulture et jardinerie 2008 DEP – 5288 25 compétences, 1 335 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
203778	Propager des végétaux	205156	Analyser des végétaux au regard des principes de la botanique
		et	
		205206	Effectuer des travaux de production de végétaux
203851	Planifier son cheminement professionnel en production horticole	205351	Utiliser des moyens de recherche d'emploi
203798	Entretenir une culture en serre	205261	Utiliser des pesticides en culture abritée
203849	Entretenir une culture à l'extérieur	204592	Utiliser des pesticides à l'extérieur
203763	Superviser une équipe de travail en production horticole	205291	Communiquer en milieu de travail
203808	Entretenir de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage de production horticole	205312	Entretenir de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage horticole

Programme de provenance : Horticulture et jardinerie
2008

Programme de destination : Production horticole
2015

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Horticulture et jardinerie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Production horticole, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Horticulture et jardinerie 2008 DEP – 5288 25 compétences, 1 335 heures		Production horticole 2015 DEP – 5348 16 compétences, 1 200 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
205156	Analyser des végétaux au regard des principes de la botanique	203778	Propager des végétaux
et			
205206	Effectuer des travaux de production de végétaux		
205351	Utiliser des moyens de recherche d'emploi	203851	Planifier son cheminement professionnel en production horticole
